

RENCONTRE REGIONALE DES ACTEURS DES PENSIONS DE FAMILLE

**Organisée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des
Sports et de la Cohésion Sociale**

Le 30 juin 2015 au lycée Savary-Ferry, Arras (Pas-de-Calais) de 13h30 à 17h30



Compte rendu de la rencontre



OUVERTURE

Monsieur Emmanuel RICHARD Directeur adjoint de la DRJSCS



Monsieur Richard remercie les participants et présente le programme de la demi-journée consacrée à la restitution de l'étude « évaluation du dispositif Pension de famille » réalisée par le cabinet « Ville et Habitat » à l'initiative de la DRJSCS.

Monsieur Richard excuse l'absence de Monsieur BOUVET, directeur de la DRJSCS, retenu, et introduit cette demi-journée de travail :

A partir des années 1990, diverses formules ont été expérimentées en France pour proposer un logement alliant autonomie et convivialité pour des personnes qui ne relèvent ni des structures d'insertion type centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ni d'un logement autonome. En 1997, en vue de structurer et développer ces initiatives, les ministères en charge de l'action sociale et du logement ont lancé un programme expérimental de pensions de famille sur la base d'un appel à projets. L'évaluation positive de l'expérimentation a conduit les pouvoirs publics à renforcer le dispositif au travers d'une circulaire en 2002 et de la loi de programmation sur la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Cette orientation a été reprise dans différents plans : le Plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri (PARSA) de 2007, le Plan de relance économique de la France de 2008-2009, et plus récemment, le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en 2013. Tous ces plans ont réaffirmé la volonté de développement du dispositif.

En 2006 le pilotage de ce dispositif fut déconcentré et chacune des régions s'est vue attribuer un objectif de création de places.

La pension de famille précédemment dénommée « Maison Relais » a pour objectif de développer une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion souffrant d'un isolement social et affectif. Il s'agit de répondre aux besoins de ces personnes capables d'autonomie mais qui, sans nécessiter un accompagnement social « lourd », ne peuvent, du fait de leur isolement, trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement individuel autonome. Le projet social est articulé autour de la présence d'un hôte, qui a en charge l'accompagnement de la gestion de la pension (supervision et management des bénéficiaires pour les tâches quotidiennes).

Il s'agit d'un dispositif de logement accompagné destiné aux personnes autonomes de plus de 40 ans et ayant connu un passage marqué dans la rue. Au regard du panel des solutions proposés pour le secteur de l'accueil hébergement et l'insertion (AHI), il s'agit pour beaucoup de bénéficiaires d'une solution plus pérenne. L'entrée en pension de famille met souvent fin à un parcours chaotique entre la rue et les différentes solutions d'hébergement.

Une autre modalité nommée « résidence accueil » s'adresse quant à elle aux personnes souffrant d'un handicap psychique. Cette modalité prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté. Le projet social s'articule autour d'un triptyque : présence d'un hôte, accompagnement social et accompagnement sanitaire.

La DRJSCS a lancé le 11 septembre 2012 une évaluation régionale du dispositif Pensions de famille, dont elle a confié la réalisation au bureau d'études Ville et Habitat.

L'évaluation a pour objectif de faire un bilan de l'existant du dispositif des pensions de famille, de ses atouts, de ses limites, afin d'en améliorer le pilotage et d'en accroître la connaissance du public.

Les services de l'Etat ont voulu associer pleinement la FNARS (Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) à l'organisation de la restitution de cette étude. Un COPIL a été constitué à cet effet. Il a regroupé la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale) Nord-Pas-de-Calais, les DDCS (Directions Départementales de la Cohésion Sociale) du Nord et du Pas-de-Calais, la FNARS, le CCRPA (Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées), l'UNAFO (Union Professionnelle du Logement Accompagné), et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Monsieur Richard remercie les membres du COPIL pour leur participation à ces travaux

L'étude et sa restitution en plus de constituer des éléments de diagnostic, sont l'occasion d'une valorisation de l'action de l'Etat au travers de son investissement dans le secteur relevant du dispositif AHI (Accueil, Hébergement, Insertion). Il s'agit également de profiter de cette opportunité pour organiser des temps d'échanges entre les acteurs impliqués autour du dispositif.

Monsieur RICHARD remercie également la direction du Lycée Savary-Ferry d'Arras, qui a bien voulu mettre à disposition ses locaux pour cette restitution, ainsi que la DDCS du Pas De Calais pour s'être mobilisée afin de trouver un lieu pour organiser ce type de rencontre.

La restitution prévoit donc deux temps forts : la présentation de l'étude par le bureau d'études Villes et Habitat et l'actualisation de l'étude réalisée par la DRJSCS et les DDCS, puis 4 ateliers sur les thèmes de l'accompagnement social, l'efficience des orientations, la prise en charge de la santé et du vieillissement et l'impact du bâti dans le Bien Vivre ensemble, respectivement animés par le CCRPA, la DDCS du Nord, la FNARS, la MEL (Métropole Européenne de Lille) et l'UNAFO.

Monsieur Richard passe ensuite la parole à Monsieur Marc DEMANZE, vice président de la FNARS du Pas de Calais

Monsieur Marc DEMANZE, vice président de la FNARS du Pas de Calais

Monsieur DEMANZE remercie la DRJSCS d'associer la FNARS à cette restitution et excuse l'absence de Madame Mireille CHARONNAT, présidente de la FNARS du Nord Pas de Calais, retenue. Les associations représentées se sont associées à cette démarche. Cette évaluation du dispositif est très importante et ce document est de qualité. L'exclusion connaît de nombreux visages et l'accompagnement social vise à un retour au logement de droit commun.



Les équipes sont confrontées à l'échec du relogement pour les personnes en grande difficulté, isolées et souvent déstructurées. Le CHRS est difficile à quitter et souvent il est constaté des échecs à la sortie de CHRS, liés à la difficulté de vivre seul. C'est pourquoi il était nécessaire de diversifier les dispositifs. Dans les années 80, les associations adhérentes à la FNARS se sont mobilisées sur un concept de « lieux de vie ». En 1996, Xavier EMMANUELLI préconise une expérimentation et crée les premières pensions de famille. La pension de famille, modalité particulière de résidence sociale, relève du Code de la Construction et de l'Habitat et non du Code de l'action sociale et de la famille. C'est un des outils du PALPD (Plan d'Accès au Logement des Publics Défavorisés) et du PDAHI (Plan départemental Accueil, Hébergement, Insertion), à la croisée de l'action sociale et du logement, un outil pertinent pour ces publics, qui répond par un vrai logement de droit commun adapté. Mais il apparait que le public aujourd'hui est en évolution, les situations des personnes sont de plus en plus complexes, liées aux problématiques d'addictions et de problèmes psycho-sociaux. Pour les opérateurs, l'éclairage apporté par cette restitution d'étude pourra permettre d'étoffer ce dispositif pour sortir de la complexité. Des expériences réussies existent, par exemple avec le SIAD à Lens, l'ABEJ à Lille. Ces travaux aujourd'hui permettront d'inventer de nouvelles richesses.

PRESENTATION DE L'ETUDE

« Evaluation du dispositif Pension de famille dans le Nord Pas-de-Calais »,

par Madame Cécile CANPOLAT, directrice d'études du bureau d'études

« Ville et Habitat »



- Cf annexe : Présentation du diaporama réalisé par Madame CANPOLAT : présentation de l'étude
- Cf annexe Cahier DRJSCS : l'étude complète « Evaluation du dispositif Pension de famille dans le Nord Pas-de-Calais »

Actualisation de l'étude :

Madame Laetitia DULION, responsable adjointe du pôle cohésion sociale à la DRJSCS présente ensuite l'actualisation de l'étude PENSION DE FAMILLE :

« Le cabinet Ville et habitat vous a présenté 3 axes de travail qui s'illustrent par 9 recommandations. Ces recommandations ont été formulées au temps de l'étude, soit en 2012-2013. Il est intéressant de voir où on en est à ce jour.



Un point est fait sur l'axe 2 concernant le renforcement aux besoins locaux par un développement quantitatif. L'ensemble des points d'actualité, qui sont le fruit d'un travail mené en collaboration avec les 2 DDCS que nous remercions, figure dans les actes de la journée.

Sur la poursuite du développement des pensions de famille au plus près des besoins, nous pouvons dire aujourd'hui que la DDCS du Nord a rempli les objectifs ambitieux en matière de création de places. Les axes de travail désormais portent, en cohérence avec la loi ALUR sur :

- La réaffirmation du SIAO dans son rôle d'acteur chargé de mission d'observation sociale
- L'étude de la faisabilité de la mise en place à l'échelle de chaque SIAO, d'une commission unique d'orientation vers les places de Pensions de famille, comme c'est le cas pour Dunkerque
- La mise en place d'un dossier de candidature unique pour l'ensemble des pensions de famille
- La réflexion sur la faisabilité d'une procédure dérogatoire pour certain types de publics hors cahier des charges régional

Quant au Pas de Calais, la DDCS souhaite poursuivre le développement du dispositif afin de permettre à chacun de ses arrondissements de disposer à la fois d'une pension de famille et d'une résidence accueil. A ce titre, l'arrondissement de Montreuil serait prioritaire. Ces besoins étaient déjà identifiés dans le cadre du PDAHI et s'appuie sur des diagnostics territoriaux.

A ce jour, 1 000 personnes se sont vues offrir une solution de logements que beaucoup s'accordent à reconnaître comme un progrès très important dans leur parcours de vie. Le droit au logement progresse. 92 places sont valorisées en insuffisance. Un comité de pilotage départemental valide et accompagne les projets de créations des pensions de famille. Des commissions organisent l'attribution des places vacantes par structure en présence du SAIO compétent, des représentants du conseil départemental et de l'association gestionnaire.

➤ ***Cf annexe : document d'actualisation DRJSCS/DDCS 59 et 62***

ATELIERS de 15h00 à 16h30

4 ateliers ont été définis par le COPIL en cohérence avec les préconisations issues de l'étude. Chaque atelier comptait environ de 20 à 25 personnes participantes.



Atelier 1 : l'accompagnement des personnes, et les outils d'accompagnement, atelier piloté par le CCRPA

Atelier 2 : l'efficience des orientations, atelier piloté la DDCCS du Nord et le CAO de Dunkerque



Atelier 3 : la prise en charge de la santé et du vieillissement, atelier piloté par la FNARS et DDCCS du Pas de Calais

Atelier 4 : l'impact du Bâti dans le « Bien Vivre ensemble », atelier co animé par l'UNAFO, La Fondation Abbé Pierre et la MEL



Fiche atelier 1

Atelier 1 :	Accompagnement des personnes et outils de l'accompagnement	
Coordinateur(s) :	Représenté par :	Email de contact :
- CCRPA	- Raoul DUBOIS	- ccrpanpdc@gmail.com
Problématique(s) :		
<p>-Comment travailler au décloisonnement des pensions de famille et ou à la formalisation du maillage relevant de l'accompagnement social autour des PF</p> <p>- <i>Question du règlement (présence d'animaux, visite et hébergement de tiers, consommation d'alcool ...)</i></p>		
Présentation des travaux de l'atelier		
<p><i>Avec la participation de responsables associatifs, d'hôtes et maitres de maison, de résidents, de travailleurs sociaux, du Conseil Départemental du Nord, du Conseil Départemental du Pas de Calais, des DDCS 59 et 62, de la DRJSCS</i></p> <p>La question de l'articulation des niveaux d'accompagnement : individuel ou collectif ? projet d'accompagnement voire contrat d'accompagnement :</p> <p>la pension de famille est-elle un CHRS à bas coût ? c'est la question au vu du manque de personnel dans la Pension de famille. Le Fonds Solidarité Logement (FSL) ne peut pas tout absorber, malgré la réforme du FSL et des expulsions en cours. Le FSL 62 est en cours d'évaluation.</p> <p>Les hôtes sont au cœur de la vie quotidienne et parfois mobilisés par l'urgence : accompagner un résident, gérer les dégradations du matériel, organiser une Hospitalisation sous contrainte, déposer plainte... au détriment du travail collectif.</p> <p>Ou faut-il parler d'un projet de vie qui prend en compte fortement les aspects collectifs ?</p> <p>Des moyens préconisés : davantage de personnel travailleur social, mais pas seulement : une recherche de co financement par exemple, sur la santé ; l'animation...</p> <p>Les relais à l'accompagnement ont été peu évoqués</p> <p>La question du public ?</p> <p>Des personnes accueillies à l'ouverture dont l'état de santé s'est dégradé, et qui vieillissent.</p> <p>Des personnes répondaient au cahier des charges mais qui après un temps d'accueil rencontrent des difficultés qui avaient été stabilisées (budget, addiction...)</p> <p>La prévalence des problèmes (korsakoff, problèmes psy.) demande une adaptation de l'accompagnement</p> <p>Accueille-t-on le public prévu par le cahier des charges ? Est ce le public qui n'est pas adapté au cahier des charges ou le cahier des charges qui n'est plus adapté ?</p> <p>Une piste basée sur une expérience : s'appuyer sur un résident élu par ses pairs</p> <p>La « pair-aidance »</p> <p>Veiller à équilibrer la structure : c'est le rôle des commissions d'attribution</p>		

Fiche atelier 2

Atelier 2 :	Orientation et peuplement	
Coordinateur(s) :	Représenté par :	Email de contact :
DDCS 59	Mathilde DUVAL	Mathilde.duval@nord.gouv.fr
Co animateurs et intervenants	Représenté par	Mail de contact
- SIAO de Dunkerque	- Claudie Jonas	- claudie.frederick@gmail.com
Problématique(s) :		
<p>1) Quels publics en pension de famille ? 2) Comment améliorer les orientations vers les pensions de famille ?</p>		
Présentateur d'une expérience : (exposée ci-dessous en 10 à 15 lignes)	Structure et contact : Intitulé de l'expérience :	
<p>Le SIAO de Dunkerque et ses partenaires ont élaboré en concertation une procédure concourant à répondre à la problématique de l'articulation entre l'hébergement et le logement accompagné.</p> <p>Il s'agit de la mise en place d'une commission d'orientation unique pour les pensions de famille de l'arrondissement autour du SIAO et de la DDCS qui constitue ainsi l'une des premières manifestations significatives du travail engagé localement et de façon partenariale, et visant à mettre en œuvre la loi ALUR.</p> <p>Toute candidature pour une place en pension de famille est étudiée dans la commission unique. Si la candidature est recevable, elle peut ensuite être sélectionnée par une des pensions de famille en vue d'une admission.</p> <p>Ce type de commission permet d'avoir un partage et une harmonisation des pratiques entre les différentes pensions de famille du territoire ce qui peut parfois manquer dans d'autres territoires sans commission. Elle entre parfaitement en adéquation avec la loi Alur qui dispose que le SIAO oriente sur les places de pensions de famille et que les acteurs du logement accompagné décident de l'admission. Dans le département du Nord, un groupe de travail est en cours sur la faisabilité du déploiement de cette pratique dans chacun des SIAO.</p>		
<u>Restitution des travaux de l'atelier</u>		
<p>Avec la participation de chefs de service et travailleurs sociaux, responsables associatifs et institutionnels, de services tutélaires.</p> <p>1) Autour du thème « quels publics ? » Des dérogations à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Âge - Parentalité -question de l'accueil de mineurs dans des structures pour majeur - Difficulté à trouver des couples : quelle alternative? - Ressources - Publics logés (insalubrité, surpeuplement, expulsion) - <i>Des dérogations existent dans le PDC (famille, jeunes)</i> <p>2) Autour du thème « Orientation »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une instance unique d'orientation par arrondissement pour valider l'admissibilité (ex Dunkerque) - Vigilance : <ul style="list-style-type: none"> o Pas « d'abattage » o territorialisation - Comment favoriser les admissions hors arrondissement et hors département ? 		

Fiche atelier 3

Atelier 3 :	Santé, vieillissement et fin de vie, addictions	
Coordinateur(s) :	Représenté par :	Email de contact :
FNARS	- Tiffany Thirolle	tiffany.thirolle@fnarsnpdc.com>
Co animateurs et intervenants	Représenté par	Mail de contact
DDCS du Pas de Calais	- Mathieu Dujardin	mathieu.dujardin@sante.gouv.fr>
Problématique(s) :		
<p>Le rapport final d'évaluation du dispositif « Pensions de famille » élaboré par « Ville et Habitat » met en évidence la nécessité d'une prise en compte systématique des problématiques de santé, et ce dès la conception des projets sociaux pour l'ensemble futurs des pensions de famille. Cette nécessité met en lumière, pour les 38 pensions de famille (hors résidence accueil) actuelles le poids de plus en plus prégnant des problèmes de santé, d'addictions, de vieillissement et de fin de vie (la grande majorité des résidents ont entre 51 et 65 ans), problèmes accentués par les parcours de vie des résidents (sans-abrisme, dépendances...).</p> <p>Malgré le développement, toutefois encore insuffisant, des résidences accueils, force est de constater que les pensions de famille de la région font face à ces difficultés sans qu'elles aient pu poser sereinement les conditions d'une amélioration de l'accompagnement et de la prise en charge de ces problématiques. Les « hôtes » des pensions de famille accompagnent le quotidien des résidents, et sont peu formés à l'approche des questions de santé, psychique ou non et encore moins à l'accompagnement à la fin de vie. Dans ces conditions, et compte tenu de la généralisation de ces phénomènes, l'atelier visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les freins à l'accès aux soins et à la prévention des résidents, - mesurer les évolutions institutionnelles (Développement social local, innovations partenariales) nécessaires pour accompagner le secteur, dans la prise en charge de ces phénomènes, - mettre en évidence les bonnes pratiques susceptibles d'être valoriser, et transposer et de faire évoluer la formation des hôtes de pensions de famille. 		
Présentateur d'une expérience : (exposée ci-dessous en 10 à 15 lignes)	Intitulé de l'expérience :	Structure et contact :
	« Les questions de santé en pensions de famille : un accompagnement de l'annonce de la maladie jusqu'au décès ».	Habitat Insertion PF de Verquin Elise Hantson – Responsable des pensions de familles
<p>1 - Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des structures - Mode d'intervention : répartition rôle maîtresse de maison/éduc <p>2 - Quelques chiffres concernant les décès et les motifs / pathologies.</p> <p>3 – Les difficultés rencontrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se retrouver seul - Le positionnement du secteur médical - Relation avec la famille lorsqu'elle existe ... <p>4 - Décès : comment gérer ? Comment ça se passe d'un point de vue organisation.</p> <p>5 – Accompagner la maladie, parfois jusqu'au décès : quels impacts ?</p>		

- Impact sur le quotidien de la structure
- Impact sur les résidents (angoisse, tristesse, confronté à des responsabilités qui ne sont pas les leurs)
- Gestion RH – le personnel
- ...

4 – Les pistes de réponses travaillées

Comment les pensions de famille d'Habitat Insertion se sont organisées pour faire face à ces soucis ?

- Prise en charge santé : intervention médecin traitant et infirmière AHI
- La pratique quand un résident déclare une maladie grave : nécessité de changement de logement, organisation des RDV médicaux, l'hôpital à domicile, les difficultés de leur intervention.
- Partenariat : qui peut-on solliciter pour être aider
- Les travaux avec les lits haltes soins santé
- ...

Rapporteur :

Nom : Dujardin

Prénom : Mathieu

Institution représentée : DDCS du Pas de Calais

Email de contact : mathieu.dujardin@sante.gouv.fr

Atelier n° 3 « Santé Vieillesse, fin de vie, addictions »

Restitution des travaux de l'atelier

➤ **Cf annexe : power point de présentation de l'atelier**

Les participants :

Travailleurs sociaux : Majorité

Personnel de Santé : 2

Travaillent en pensions de famille : 5

59/62

Ont du faire face à un décès : 6

Présentation des pensions de famille d'Haillicourt et de Verquin de l'association Habitat Insertion (Arrondissement de Béthune).

2 structures, un dispositif identique mais des structures différents (les résidents, les professionnelles, et une pension de famille « vieillissante »)

Approche plutôt collective

Les résidents sont réorientés faute d'autonomie pour la vie en collectivité (trop pesant...)

Un travailleur social sur chaque structure et des maîtres et maîtresses de maison à temps partiel

8h – 21h et 10h 18h le samedi

Le travailleur social garantit les liens internes et externes, favorisant une approche globale des problématiques.

Au quotidien, la vie est très organisée (entretiens, jardinage, soins aux animaux, activités sportives ou culturelles). Les activités sont proposées et fonctionnement sur la libre adhésion à l'exception des tâches

92 personnes accueillies depuis l'ouverture. 9 décès dont 7 cancers (VADS).

1 décès en 2013

2 décès en 2014.

Les difficultés dans la gestion de la maladie et du décès :

Sentiment de solitude, face aux inquiétudes, aux angoisses du résidant, des autres résidants.
Sentiment de laisser le résidant ces incertitudes. Les professionnels de santé n'ayant pas pris le relais.
Le positionnement du corps médical, il est difficile pour les professionnels de santé de mettre des mots sur la maladie. Il faut que le diagnostic soit posé par le corps médical. Lorsque la maladie évolue, les soins palliatifs ne sont pas possibles, il est difficile de dire « stop ». On constate souvent un « acharnement » thérapeutique, faute de poser les mots « soins palliatifs ».

Il existe peu de relais en dehors des professionnels. La famille quand elle existe reste éloignée. Les professionnels restent toutefois en contact avec la famille avec l'accord du résidant, pour faire le lien et permettre un investissement de la famille, le cas échéant. Il faut maintenir le lien avec la famille pour la question de la fin de vie soit davantage accompagnée.

Comment gérer le décès ?

La maladie et le décès mettent en suspend le quotidien. L'écoute est privilégiée, de manière individuelle ou collective durant les temps de vie (repas). Les professionnels qui sont proches dans le quotidien, doivent face à ces difficultés prendre de la distance pour se protéger. (paradoxe).

La coordination par un professionnel est indispensable pour faciliter la prise de recul et la verbalisation des événements par les maîtres et maîtresses de maison.

La préparation des funérailles. L'association envisage de travailler en amont avec le résident, soit avec la tutelle, le cas échéant, soit avec les professionnels de l'association (favoriser la prise de contrat « obsèques » par exemple, dernières volontés).

Le temps pour accompagner les autres résidants est important. Le côté brutal du décès renforce la difficulté pour gérer l'évènement. Le temps consacré est plus important.

Les impacts ?

Une organisation interne (logement PMR, rez de chaussée) permet de sécuriser le résidant.

Le personnel est présent lors des rendez-vous avec les professionnels de santé, pour faciliter l'identification des professionnels et s'assurer que les informations transmises, le soient effectivement.

Les personnels ont besoin de souffler, les relations entre TS et PS permettent parfois un éloignement temporaire, salutaire pour les personnels.

L'intervention à domicile est utile mais rencontre parfois des difficultés liées à problématiques sociales, à la sécurité, à la vie collective (vivre ensemble...)

Le CHRS d'urgence LE Phare gère le dispositif LHSS. Les pensions de famille peuvent faire appel à eux, toutefois, cette solution est une dérogation à la règle car les durées de prise en charge en LHSS sont normées et encadrées. Souplesse des dispositifs.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - investissement important des professionnels - proximité entre Pensions de famille et LHSS (ou SAMSAH) et souplesse des dispositifs - liens entre santé/sanitaire au démarrage du projet - les associations tutélaires sécurisent les démarches et les prises en charge - groupe de travail régional - projet santé FNARS/Pensions de famille 	<ul style="list-style-type: none"> - problématiques techniques sont prégnantes (déplacements pour les visites, médicalisation des appartements) - nécessite des moyens humains (et du temps) pour accompagner et sécuriser les résidents - sentiment de solitude des professionnels - nécessite une volonté de démarche de soins des résidents pour intégrer le droit commun - poids du déni des addictions dans l'accès aux soins - aborder le vieillissement l'accès aux soins (psy notamment), la fin de vie ensemble, alors qu'il relève d'approches, de professionnels différents - les professionnels de santé ont du mal « poser les diagnostics » - les professionnels des pensions de famille multiplient les rôles (redevance, vivre ensemble, problématiques de santé) - commission unique pour les admissions mais pas de dispositifs adaptés - le parcours est de plus en plus difficile pour les résidents - multiplicité des partenaires nécessite une coordination
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation : SSIAD dédié à l'AHI (Lens/Lille) - Expérimentation : Maison Vauban à Roubaix (KORSAKOFF) - Expérimentation vers les EHPAD - Partenariats innovants (équipe mobile...) - Echanges de pratiques - développer les actions collectives (démarche de prévention) - développer des actions sur le bien être ensemble - travail en amont en accueil de jour (SIAO) - développement social local (sanitaire / santé) 	<ul style="list-style-type: none"> - risques psycho-sociaux élevés pour les professionnels - fonctionnement actuel n'est pas stabilisé (on déroge à la règle) - isolement des résidents (vis-à-vis de leurs familles) - évolution des publics (vieillesse de la population / poids des addictions / perte d'autonomie...) - cloisonnements des politiques publiques (Santé/sanitaire)
<p>Atelier 3 Propositions / Piste d'amélioration :</p> <p>N°1 : Maintenir le groupe de travail, se donner du temps pour continuer à travailler ensemble</p> <p>N°2 : Intégrer les partenaires « santé » lors des commissions attributions et mieux intégrer les pensions de famille dans leurs territoires</p> <p>N°3 : développer la fonction de médecin coordonnateur</p>	

Fiche atelier 4

Atelier 4 :	Quel impact du bâti dans le « Bien Vivre » ensemble ?	
Coordinateur(s) :	Représenté par :	Email de contact :
ARELI	Lydie Renard	lrenard@areli-asso.com
Co animateurs et intervenants	Représenté par	Mail de contact
- Mel - Fondation Abbé Pierre	- Emilie Buys - Stéphanie Lamarche-Palmier	- ebuys@lillemetropole.fr - slamarche@fondation-abbe-pierre.fr
Problématique(s) :	Quel impact du bâti dans le « Bien Vivre » ensemble ?	
<p><i>Quelle Influence du bâti sur le mode de gestion de la PF, dans l'équilibre budgétaire, les redevances ... Quid de l'impact des travaux d'amélioration de l'habitat (maîtrise des dépenses énergétique ...). Impact sur la vie du quartier</i></p> <p><i>Bâti et projet social</i></p>		
Présentateur d'une expérience : (exposée ci-dessous en 10 à 15 lignes)	Structure et contact :	ARELI
	Intitulé de l'expérience :	La genèse d'un projet de pension de famille
<p>Comment un projet de pension de famille naît-il ? Quels sont les acteurs qui contribuent à la mise en œuvre d'un projet ? Comment passe-t-on de l'idée, à un projet social, qui se traduit ensuite par une réalisation bâtie ? Comment le maître d'œuvre traduit les objectifs du projet social en une réalisation architecturale au service des résidents ?</p>		
<p>Au travers de la présentation des projets de 5 pensions de familles qu'elle a pilotés et qu'elle gère au quotidien (ARELI a la particularité d'être bailleur et gestionnaire de ses structures), ARELI, qui gérait traditionnellement de grands foyers, a contribué à l'émergence d'une nouvelle forme de logements accompagnés. Quels enseignements en retenir pour les projets futurs ?</p>		
<p><u>Les échanges au cours de l'atelier 4 : le bâti au service du mieux vivre ensemble :</u></p>		
<p>Quelques extraits du débat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnaliser les logements afin de permettre aux habitants de travailler sur son identité Anticiper en ce qui concerne le logement pour personne à mobilité réduite Intégrer systématiquement dans le logement une kitchenette Associer les habitants aux activités d'animation pour développer le « vivre ensemble ». Veiller à l'articulation de l'espace personnel et les espaces collectifs. Le bureau des professionnels doit être adapté à l'accueil des personnes et la confidentialité Le « reste à vivre », particulièrement bas dans la région, est difficile à concilier avec les frais de fonctionnement de la pension de famille qui sont à la charge du gestionnaire. L'équilibre financier est un exercice complexe pour le gestionnaire. 		
<p>En conclusion de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toujours penser à lier projet social et bâti dans les choix techniques (éviter les équipements difficilement appropriables par les résidents et qui de fait deviennent coûteux pour le gestionnaire) - Vigilance sur la rédaction d'une convention de gestion entre le bailleur et le gestionnaire qui intègre dès le départ le partage des responsabilités. - Faire vivre la convention de gestion : RDV annuel bailleur gestionnaire à prévoir ? - Les points de vigilance sur le bâti : <p>la nécessité de recenser les besoins du territoire avant d'engager un projet</p> <p>l'échange et la consultation à instaurer en amont du projet avec les villes, l'Etat, les EPCI...</p>		

CLOTURE

Monsieur RICHARD remercie les animateurs et rapporteurs des ateliers et souligne la richesse des débats au cours des ateliers. Il fait part de la volonté de l'équipe DRJSCS à poursuivre ces travaux pour toujours plus adapter l'équipement aux personnes, et non l'inverse.

Monsieur RICHARD remercie tous les participants, les DDCS du Nord et du Pas de Calais pour leur implication, ainsi que les membres du COPIL et la DRJSCS pour l'organisation de cette rencontre. Il remercie aussi le cabinet « Ville et Habitat » et précise que l'étude est téléchargeable sur le site de la DRJSCS.